



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **quinze novembre à vingt-heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 9 novembre 2018	<u>26 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Nicolas RUBERTI, Denis SAINTILAN, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Sandra CRÉTÉ, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 23 novembre 2018	<u>3 excusés :</u> Messieurs Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Laurent BERTIN. <u>3 pouvoirs :</u> Messieurs Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE), Jean GENOUEL (qui a donné un pouvoir à Maryvonne THESSIER), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Jonathan RAULT).
<u>Nombre de conseillers en exercice : 29</u>	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° 18.288

POINT ÉTUDE IMPLANTATION MAISON D'ARRÊT : MANDAT DONNÉ AU MAIRE DE NÉGOCIER AVEC L'ÉTAT

VU le Plan pénitentiaire 2021-2027 présenté en conseil des Ministres en date du 12 septembre 2018

VU la décision du ministère de la justice d'implanter une maison d'arrêt dans l'agglomération rennaise

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale qu'au regard, de la responsabilité des élus locaux en matière d'aménagement du territoire, d'une part et des enjeux nationaux des droits des détenus et de l'amélioration des conditions d'exercice des professionnels exerçant en milieu carcéral, d'autre part, la Ville a autorisé cette étude.

L'Etat cherche à implanter des **maisons d'arrêt** sur le territoire français : établissements où sont détenus les prévenus en attente de jugement ou les condamnés à de courtes peines (inférieures à deux ans).

Cette autorisation préalable d'étude, qui n'engage pas la Ville, a fait l'objet de recommandations fermes et précises de Liffré notamment sur le lieu d'implantation : en dehors de l'agglomération et sur les impacts pour les liffréens.

A ce jour, l'étude de faisabilité technique est toujours en cours.

Si l'État nous informait que l'implantation d'une maison d'arrêt à Liffré s'avérait techniquement possible, l'étape suivante serait, pour la ville de Liffré, la négociation avec le ministère de la justice sur :

- les incidences d'un tel projet pour le territoire et ses habitants
- les compensations envisagées par les services de l'État.

Les compensations, listées ci-dessous de façon non-exhaustive, seraient de plusieurs natures :

- Accompagnement de l'amélioration du cadre de vie de Liffré
- Environnementale
- Gestion des impacts
- ...

SI l'Etat nous informait que le territoire de Liffré correspondait techniquement à l'implantation d'une maison d'arrêt, c'est en toute objectivité et transparence que je sollicite aujourd'hui votre soutien pour que j'engage une démarche de négociation avec le Ministère.

Si l'Etat ne répondait pas favorablement à nos attentes, la démarche de négociation prendrait également fin. Je serai le garant du respect de l'intérêt des liffréens et liffréennes.

Dès réception d'éléments officiels émanant du ministère de la justice, le Conseil municipal en sera informé.

Une page dédiée « Maison d'Arrêt à Liffré, qu'en est-il ? » a été créée sur le site de la ville (information qui sera également déclinée en version papier, disponible à l'accueil de la mairie).

Monsieur le Maire rappelle enfin que la Ville est dotée d'une plateforme collaborative Pensons Liffré Ensemble : outil d'échange avec la Ville, où il est possible de faire part de toutes vos interrogations et suggestions.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation de cette délibération afin d'engager une démarche de négociation avec le Ministère si l'Etat nous informait que le territoire de Liffré correspondait techniquement à l'implantation d'une maison d'arrêt.

Le Conseil municipal procède au vote à bulletin secret afin de mandater Monsieur le Maire pour engager une démarche de négociation avec le Ministère :

- Nombre de votants	:	29
- Bulletins blancs ou nuls	:	0
- Avis favorables	:	25
- Avis défavorables	:	4

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, **MANDATE** Monsieur le Maire comme représentant pour engager une démarche de négociation avec le Ministère si l'Etat informait la commune que le territoire de Liffré correspondait techniquement à l'implantation d'une maison d'arrêt.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ

